

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes
de placement collectif.

JORT n°110 du 04-10-1996 – Visa n°96/276 du 17/12/96

Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira Tunis

AVIS AUX ACTIONNAIRES
PAIEMENT DE DIVIDENDE

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du **27 Mai 2020**, Placement Obligataire SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice **2019**, à compter du **29 Mai 2020**

Un dividende Brut de
5,504 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et BNA CAPITALX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligataire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.